

2. Les dossiers du Canadien National ne sont pas conçus pour tenir des renseignements tels qu'on les demande. Toutefois, une enquête menée au début de l'année a révélé qu'approximativement 12.5 p. 100 des employés qui figuraient sur la liste des cadres étaient francophones. Dans la région du Saint-Laurent, (comprenant l'ensemble des voies ferrées de la province de Québec, à l'exception de la péninsule de Gaspé, plus une ligne en Ontario, soit celle de Vankleek Hill-Ottawa-Brent), 78 p. 100 sont bilingues et 22 p. 100 sont anglophones unilingues.

1. b) Air Canada n'a jamais divulgué de renseignements concernant le traitement de ses employés.

2. En ce qui concerne les employés touchant un traitement initial de \$25,000 par année ou plus a) aucun ne parle que le français, b) environ 70 p. 100 parlent l'anglais ou anglais et une langue autre que le français et c) environ 33 p. 100 sont bilingues (anglais et français).

1. c) 631.

2. Les dossiers de Radio-Canada sont tenus d'une façon qui lui interdirait d'en extraire rapidement et sans y consacrer énormément de travail, de temps et de frais l'information relative à la langue maternelle et aux capacités linguistiques de ses employés. De plus, vu que les dossiers de la Société ne contiennent pas nécessairement les renseignements demandés, la réponse définitive ne serait pas complète.

1. et 2. d) Le sujet de cette question n'est pas de la compétence administrative du gouvernement du Canada.

1. e) 26.

2. a) 0. b) 21. c) 5.

1. f) Les quatre employés de la Société centrale nommés par le gouverneur en conseil touchent des traitements de plus de \$25,000 par année. La Société centrale n'a pas comme ligne de conduite de révéler le montant des traitements plus en détail, puisqu'il s'agit là d'une question de gestion interne qui relève de son président et de son conseil d'administration.

2. Les dossiers personnels de la Société centrale ne sont pas encore complets en ce qui a trait aux capacités linguistiques. Parmi tous les employés qui gagnent plus de \$25,000 par année, 61 ont subi des tests et de ce nombre 27 sont bilingues.

1. g) Il y a 144 employés touchant plus de \$25,000 par année.

2. a) 0. b) 105. c) 39.

1. h) 36.

2. a) 2. b) 23. c) 11.

LA PHASE 2 DU PLAN GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'Î.-P.-É.

Question n° 3532—M. MacDonald (Egmont):

En ce qui a trait à l'annexe C du plan de développement général de l'Île-du-Prince-Édouard, signé en 1969 et pour chacun des indicateurs économiques suivants: a) une production de 50 p. 100 inférieure à la moyenne nationale en agriculture, b) un revenu individuel de 60 à 70 p. 100 de la moyenne nationale, et c) une production annuelle globale dans les secteurs des matières premières dont la moyenne de croissance a atteint 2.2 p. 100 entre 1961 et 1965, quel en est le niveau (fondé sur les dollars constants) depuis 1969?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui a trait au ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: Produit provincial net, taux de croissance: 1970, 7.4; 1971, 1.9; 1972, 9.2; 1973, 12.2; 1974, 8.4. Population: 1970, 110,000; 1971, 112,000; 1972, 113,000; 1973,

Questions au Feuilleton

115,000; 1974, 117,000. Revenu par habitant, taux de croissance: 1970, 9.2; 1971, 0.3; 1972, 10.8; 1973, 9.6; 1974, 4.2.

LA PHASE 2 DU PLAN GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'Î.-P.-É.

Question n° 3546—M. MacDonald (Egmont):

Concernant le secteur agricole de la phase 2 du plan général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, où en est la décentralisation des prises de décisions entre les bureaux agricoles régionaux pour leur permettre de mieux adapter leurs programmes aux besoins locaux?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: Comme la prise de décisions dans les bureaux agricoles régionaux relève de la compétence du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, toutes les questions concernant les dispositions administratives et d'organisation devraient lui être adressées.

MEER—L'AIDE FINANCIÈRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 3911—M. McCain:

La province du Nouveau-Brunswick a-t-elle demandé que le MEER lui accorde des fonds, au cours des cinq prochaines années, pour a) la réfection de la Route 2, de Fredericton à Grand Falls, b) la réfection de la Route 2 de Mactaquac à Woodstock et, dans l'affirmative, quelle est pour chaque cas (i) la somme demandée (ii) l'aide financière que le MEER est disposé à accorder?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: A la demande du ministre de l'Expansion économique régionale, la province du Nouveau-Brunswick a présenté au ministère les grandes lignes d'un plan de construction et d'amélioration routière pour les cinq prochaines années. Les projets relevés dans cette question font partie du plan d'ensemble provincial, mais le MEER n'a reçu de la province aucune demande précise d'aide à leur égard. Les gouvernements fédéral et provincial continuent d'étudier la question dans le cadre des discussions concernant les activités du MEER au Nouveau-Brunswick et décideront de l'aide à accorder, le cas échéant. (i) Sans objet. (ii) Sans objet.

SCHL—LA NOMINATION DE M. W. TERON

Question n° 3921—M. Cossitt:

1. Depuis que M. William Teron a été nommé secrétaire suppléant ou sous-ministre au ministère d'État chargé des Affaires urbaines, combien de cadres du Ministère, y compris ceux de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont a) quitté leur emploi, b) ont été mutés dans un autre ministère, c) ont signifié, par écrit ou de vive voix l'intention de quitter leur emploi ou le désir d'obtenir une mutation et, dans chaque cas (i) quel est leur nom (ii) quel poste occupaient-ils ou occupent-ils à l'heure actuelle?

2. Le secrétaire adjoint de la Direction générale de la politique et de la recherche, M. H. L. Laframboise, a-t-il quitté le Ministère depuis la mutation de M. Teron au ministère du Travail et, dans la négative, a-t-il l'intention de le faire?

3. a) M. André Saumier, premier secrétaire adjoint chargé de la coordination inter-gouvernementale, et b) M. Harold Dyck, coordonnateur des Affaires urbaines pour la région des Prairies, ont-ils quitté le Ministère après la nomination de M. Teron et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère d'État chargé des Affaires urbaines: 1. a) Quatre. b) Deux des personnes susmentionnées ont accepté une mutation dans un autre ministère. c) Une personne a fait savoir qu'elle avait accepté une mutation. (i) M. H. L. Laframboise. (ii) Secrétaire adjoint de la politique et de la recherche.